



En cas de delit de fuite dois je prendre un avocat ?

Par **audreyian**, le **18/10/2015** à **10:14**

bonjour

hier un poids lourd mais rentrer par derrière

le temps de me mettre sur le coté pour faire le constat il s est enfuit

je n ai eu le temps que de noter la plaque arrière de sa remorque

la voiture a été declarer epave par l expert car trop de travaux au vu de l age de la voiture
seulement je suis assurer au tiers donc pour le remboursement il faut avoir un coupable

je suis aller a l hôpital effectuer des radios car usite au choc tres mal au dos et a la nuque
(j ai une raideur de la nuque il faut que je porte une minerve pendant 8 jour et je doit refaire
une radio de contrôle)

j attend mon certificat medicale pour porter plainte car sans ca la police ne veut pas prendre
ma plainte

dois je voir un avocat?

ai je droit a un dédommagement?

sachant que je me retrouve a pied et que je na i pas les moyen de m en racheter un autre
cordialement

Par **Lag0**, le **18/10/2015** à **10:25**

[citation]j attend mon certificat medicale pour porter plainte car sans ca la police ne veut pas
prendre ma plainte [/citation]

Bonjour,

Là, il y a un problème !

Vous devez déposer plainte pour le délit de fuite. On se moque, pour cela, de votre état physique. Même si vous n'aviez rien eu physiquement, la plainte devait être prise.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2015** à **16:23**

Bonjour audreyian,

Le numéro de la remorque va permettre de remonter au titulaire de la carte grise de cette remorque et il y a fort à parier que c'est le même titulaire que celui du camion tracteur. Les sociétés ayant maintenant une obligation légale de dénoncer les conducteurs des véhicules d'entreprises, y compris les voitures de fonction, le conducteur sera automatiquement retrouvé, en espérant que vous n'avez pas affaire à une entreprise étrangères transitant en France.

Par **moisse**, le **18/10/2015** à **17:09**

Bonjour,

[citation] il y a fort à parier que c'est le même titulaire que celui du camion tracteur[/citation]

Hélas il y a longtemps que ce n'est plus vrai.

Il existe des milliers de tractionnaires qui tirent des remorques ne leur appartenant pas, soit pour des parcours terminaux, soit pour des voyages complets.

[citation]une entreprise étrangères transitant en France.[/citation]

Ou faisant tracter une remorque par un tractionnaire français.